MAIRIE D'EPANEY SEANCE DU 14 mai 2019

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents: Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Cyrille GALLARD, Didier CHARTIER, Marielle

GABON,

Etaient absents excusés: Dominique BISSON, Éric HOSTE

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8 Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 04 MAI 2019 Date d'affichage : 04 MAI 2019

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - * Groupement d'achat organisé par la CDC de Falaise : création de nouvelles réserves incendie, vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI), prestations de dératisation désourisation
 - * Convention de prêt de matériel communal et intercommunal
 - * Déplacement d'un lampadaire rue de la maison blanche
 - * Motion de soutien à la sucrerie de Cagny
 - * Demande de subvention pour le voyage scolaire d'un lycéen du Lycée Louis Liard
 - *Adhésion à la convention avec la FREDON pour la lutte contre les frelons asiatiques
- -compte rendu de la commission patrimoine
- -Demande de subvention pour la classe découverte d'Epaney
- -Organisation des plantations communales le 24 et 25 mai 2019
- -Organisation du bureau de vote pour les sélections municipales du 26 mai 2019
- -Questions diverses

Le compte rendu du 26 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mr le maire d mande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes : 1/ Une demande de subvention pour un voyage scolaire d'un lycéen scolarisé au lycée Louis Liard ; 2/-L'adhésion avec la FREDON à la convention de lutte contre les frelons asiatiques. Le conseil municipal accepte de délibérer ce jour, sur ces deux sujets.

1. CONSTITUTION DE 3 GROUPEMENTS DE COMMANDES : CREATION DE RESERVES INCENDIE, CONTRÔLE DES PEI, DESOURISATION : DELIBERATION N° 2019-11

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique mais aussi de simplification administrative pour les communes, la Communauté de communes propose la constitution de trois nouveaux groupements de commandes. Ils doivent permettre d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix ainsi qu'un partage des frais de procédure.

Après les deux premiers groupements mis en œuvre (vérifications périodiques et renégociation des assurances), trois nouvelles propositions ont été identifiées par la commission mutualisation :

- La création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
- La vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) poteaux, bouches, points d'aspiration ...
- Les prestations de dératisation désourisation. Pour ce faire, une convention constitutive du groupement déterminant les règles de fonctionnement du groupement est nécessaire.

La commune est intéressée par les prestations suivantes :

- La création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
- La vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) poteaux, bouches, points d'aspiration ...

La CdC sera désignée coordonnateur de ces groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés publics. Pour ces groupements, les missions du coordonnateur et les frais de procédure sont totalement pris en charge par la CdC.

L'exécution de ces marchés sera quant à elle assurée par chaque membre du groupement.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter les termes des conventions constitutives de groupement, annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer ces conventions

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal

- Vu la délibération n° 26/2017 du conseil communautaire du 9 mars 2017 adoptant le projet de territoire du Pays de Falaise et notamment le volet d'accompagnement des communes;
- Considérant l'intérêt de procéder au lancement d'une consultation unique pour répondre aux besoins des collectivités membres intéressées dans les domaines suivants :
 - La création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
 - La vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) poteaux, bouches, points d'aspiration ...
 - Les prestations de dératisation désourisation.

Après en avoir délibéré,

- > **DECIDE** de l'adhésion de la commune aux groupements de commandes pour la réalisation des prestations suivantes :
 - La création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
 - La vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) poteaux, bouches, points d'aspiration ...
- > APPROUVE les termes des conventions constitutives des groupements d'achats dédiés aux prestations suivantes :
 - La création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
 - La vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) poteaux, bouches, points d'aspiration ...
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions de groupement de commandes à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ces dossiers ;
 - **DESIGNE** Monsieur Bruno DUGUEY pour siéger au sein de la commission chargée de l'attribution des marchés et Jacques ANDRE en qualité de suppléant ;
- > S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur les budgets des exercices 2019 et suivants de la commune ;

2. CONVENTION PRET DE MATERIEL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL : DELIBERATION N° 2019-12

Dans un esprit de partage et d'entre aide, et dans un objectif d'économie de moyens et de temps, les élus de la commission mutualisation souhaitent renforcer la mutualisation du matériel communal et intercommunal.

Ils ont donc décidé de proposer aux 58 Communes du Pays de Falaise de mettre en place une convention de prêt de matériels. Elle aura pour objectif de renforcer, faciliter et mieux encadrer le prêt des matériels et équipements.

Ce document de 3 à 4 pages précisera notamment les modalités pratiques ou encore les engagements de l'emprunteur et du prêteur. Chaque Commune le souhaitant présentera en annexe les équipements qu'elle peut et souhaite mettre à disposition des autres Communes.

Sur d'autres collectivités ayant mis en place ce type d'outil, les Communes proposent à la fois de petits équipements souvent prêtés gratuitement (grilles d'exposition, barrières, tables, bancs, vidéoprojecteur, podium...) mais aussi de plus gros équipements qui sont loués (camion, tondeuse, tracteur et épareuse, broyeur végétaux, désherbeur thermique...).

Le prêt du matériel se fera uniquement entre Collectivités (pas de prêt du matériel aux habitants ou autres). Cette convention n'engage en rien la Commune qui propose son matériel. Si le matériel n'est pas disponible, elle doit juste l'indiquer à la Commune qui lui en a fait la demande.

Le Conseil municipal

Considérant l'intérêt de renforcer la mutualisation du matériel communal et intercommunal

Après en avoir délibéré,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prêt de matériel communal et intercommunal ;

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3. <u>DEPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE N°05-007 RUE DE LA MAISON BLANCHE-OUVRAGE REALISE PAR LE SDEC ENERGIE : DELIBERATION N °2019-13</u>

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle N°E 0036 située rue de la maison blanche a été divisée en deux lots avec un chemin d'accès privé dont l'entrée est gênée par un lampadaire d'éclairage public. Un devis a été demandé au SDEC ENERGIE qui a la compétence de l'éclairage public, afin de déplacer ce lampadaire d'environ 6 mètres vers la gauche. La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 036.59 € correspondant au montant du devis de 1 973.71 €TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SEC ENERGIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis pour un montant de 1 036.59 €
- Autorise le SDEC ENERGIE à réaliser les travaux
- autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier

4. PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE SAINT-LOUIS SUCRE A CAGNY : DELIBERATION N° 2019-14

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Cagny :

« Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer à l'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur sites (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces...) mais également l'activité de 1 000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restauration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil municipal de la commune d'Epaney soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

5. <u>PARTICPATION AU VOYAGE SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ AU LYCÉE LOUIS-LIARD DE FALAISE :</u> <u>DELIBERATION N° 2019-15</u>

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la mère d'un élève scolarisé au Lycée Louis-Liard et sollicitant une participation financière de la commune au voyage scolaire de son fils ; Le coût du voyage est de 260 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de participer au coût du voyage à hauteur de 20 euros
- autorise monsieur le maire à engager la dépense à l'article 6554 du budget primitif 2019, la somme sera versée sur le compte bancaire de la mère de l'élève

6. <u>LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS : CONVENTION 2019-2020-2021-VOLET ANIMATION ET MODALITÉS DE DESTRUCTION DES NIDS : DELIBERATION N°2019-16</u>

Vu de l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 11 mars 2019, Vu la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre les frelons asiatiques signée entre la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la FREDON Basse-Normandie;

Vu la convention fournie par le FREDON de Basse-Normandie,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune d'EPANEY, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2019-2020-2021,

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PATRIMOINE :

Des devis ont été demandés pour la stèle qui sera déposée le 15 août 2019

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE D'EPANEY:

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention envoyée par mail le 03 mai 2019 par les enseignantes de l'école d'Epanev.

Les 3 classes de l'école d'Epaney partiraient à Gouville sur Mer du 7 au 11 octobre 2019.

Le budget s'élève à 13 593 € pour 65 enfants hors transport aller et retour.

Ce prix comprend un séjour de 5 jours avec hébergement en pension complète, 3 animateurs BAFA sur toute la journée (un par classe).

Les activités proposées sont la découverte du milieu marin (pêche à pied, rencontre d'un ostréiculteur, étude de la laisse de mer). Le conseil municipal donne un accord de principe pour 30 euros par élève habitant Epaney mais devra délibérer à la rentrée prochaine lorsque les effectifs seront définitivement connus.

10. ORGANISATION DE LA PLANTATION COMMUNALE DU 24 ET 25 MAI 2019

Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants afin de solliciter toutes les bonnes volontés.

11. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DU 26 MAI 2019 POUR LES LECTIONS EUROPEENNES

8h30/10h30: Marielle GABON et Didier CHARTIER 10H30/13H00 / Michel DUGARD et Éric HOSTE 13H00/15H30 / Dominique BISSON et Jacques ANDRE 15H30/18H00 Bruno DUGUEY, Cyrille GALLARD et Jacques ANDRE

12. **QUESTIONS DIVERSES:**

- 8.1 Recrutement d'un agent technique du 01 juin au 31 août 2019 dans le cadre de l'augmentation saisonnière de travail et notamment l'entretien des espaces verts et des massifs de fleurs. Mr Duguey va contacter le dernier agent qui a été employé durant 3 ans dans le cadre d'un contrat CAE
- 8.2 Mr Guillaume BACHELEY a demandé la pose d'un miroir à la sortie de sa propriété. Une convention sera signée entre Mr Bacheley et la commune. Le conseil municipal donne son accord.
- 8.3 Un arbre situé sur la propriété de Mr François BÂTON est tombé dans la rivière ; Mr le Maire va contacter ce dernier afin que l'arbre soit enlevé.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h00

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 14 mai 2019

Délibération N°2019-11, N°2019-12, N°2019-13, N°2019-14, N°2019-15 et N°2019-16

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	Absent excusé
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	